



Liste des délibérations du CONSEIL de ZONE Vesdre - Hoëgne & Plateau

Conformément à l'article 124 de la Loi du 15 mai 2007 relative à la Sécurité civile

SEANCE du 16 juin 2017

Présents:

Mr MEURENS, Aubel - Mr FYON, Baelen - Mr BOLLAND, Blegny - Mr DEWEZ, Dalhem - Mr YLIEFF, Dison - Mr JEHOLET Herve - Mr FRANSOLET, Jalhay - Mme DEJARDIN, Limbourg - Mr SENDEN, Olne - Mr GODIN, Pepinster - Mr DUYCKAERTS, ff, Plombières - Mme DANIEL, Soumagne - Mr HOUSSA, Spa - Mr DELVAUX, Sprimont - Mr BOURY, Theux - Mr D'OLTREMONT, Thimister-Clermont - Mr BELTRAN, Trooz - Mme TARGNION, Verviers - Mr NIX, Welkenraedt.

Excusé(s) : Madame TARGNION et Messieurs MEURENS et WIMMER

SEANCE PUBLIQUE

1. Approbation du PV du Conseil du 19 mai 2017

Le conseil approuve, à l'unanimité des membres présents, le procès-verbal de la séance du conseil du 19 mai 2017.

Mr DELVAUX entre en séance.

2. Budget 2017 – Modifications budgétaires ordinaire n°1 et extraordinaire n°3 – Approbation

Le conseil, à l'unanimité, approuve les modifications budgétaires N°1 ordinaire (total 15.376.407,23 €) et N°3 extraordinaire (total 4.906.708,47 €) du budget 2017.

3. Nouvelle caserne du Plateau – Cahier des charges – Appel à projet

Le Président présente le principe proposé, à savoir un concours de projet européen suivi d'une procédure négociée sans publicité avec les 3 lauréats du concours.

Suite au congé de maternité de l'agent mentionné dans le cahier des charges, il propose une modification du point 5. de l'introduction relatif à la garantie d'anonymat. En effet, Monsieur Jean-Michel Bertrumé, Directeur Général de la commune de Theux, sera renseigné pour la partie technique et Madame Florine Michel pour la partie administrative.

Le conseil, à l'unanimité :

- Fixe les conditions de marché par « Concours de projet européen suivi d'une procédure négociée sans publicité avec les 3 lauréats du concours » ;
- Approuve le cahier spécial des charges ;

4. Nouvelle caserne de Verviers – Proposition de LOGIVESDRE - Décision

Le conseil autorise l'acquisition du terrain rue des aulnes pour un montant de 621.000 €, sous réserve des permis de bâtir.

Les membres du conseil de zone chargent la secrétaire de zone de transmettre la présente liste des délibérations et ses annexes éventuelles aux autorités de tutelle conformément aux dispositions réglementaires applicables.

PAR LE CONSEIL :

C. LIEGEOIS,

Secrétaire

P. BOURY

Président